



Bureau des radiocommunications (BR)

Corrigendum 1 à la
Circulaire administrative
CA/213

Le 19 février 2014

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Sujet: **Admission des Membres des Secteurs, en qualité d'observateurs, aux sessions du Conseil - Mise en oeuvre de la Résolution 145 (Antalya, 2006) de la Conférence de plénipotentiaires**

Référence: **CV60B et CA/146 du 21 décembre 2004**

Ce corrigendum ne concerne pas la version française.

François Rancy
Directeur

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications